** Arue le 31 mai 2015**

**Communiqué de Presse de la CGPME :**

La CGPME, par la voix de son Président, a souhaité transmettre à la presse ses commentaires quant aux dernières actualités et informer de son prochain déplacement en Métropole.

**La saison des grèves revient tous les cinq ans…**

La CGPME s’inquiète et constate qu’une véritable saison des grèves à tendance à s’installer en Polynésie française.

En effet il semble que des syndicats nourrissent le feu de certains foyers de grèves en fonction d’intérêts très personnels, au détriment de l’intérêt général et de la réelle défense des salariés.

On notera de façon curieuse que ce ne sont toujours pas les salariés les moins défavorisés qui manifestent. À la CPS ou à Gaz de Tahiti, on ne sait même plus pourquoi on manifeste, si ce n’est pour l’intérêt de certains délégués voulant éviter une retraite anticipée…

À propos du conflit à Gaz Tahiti, la CGPME souhaiterait que Monsieur le Haut-Commissaire lance une action réquisitoire, afin d’aider la population et les entreprises pour lesquelles le gaz est indispensable.

**Relance et projet**

Devant la multiplication des annonces d’investissement chinois sur notre territoire, la CGPME s’interroge sur la concrétisation des différents projets annoncés et surtout sur les premiers effets positifs ressentis par les entreprises locales qui devront rester les principales bénéficiaires des retombées escomptées.

Si La CGPME accueille avec enthousiasme le projet aquacole de Hao et félicite l’ensemble des personnes qui ont participé à l’élaboration de ce projet, elle reste néanmoins dans l’attente d’autres projets structurants sur Tahiti, Moorea et les îles sous le vent.

**Contrat de professionnalisation**

Concernant le contrat de professionnalisation élaborée en partenariat avec le gouvernement et le fonds paritaire formation, celui-ci devrait voir le jour en fin d’année 2015 et devrait constituer un réel intérêt pour les chefs d’entreprise désireux d’embaucher un salarié et lui faire suivre une formation spécifique. On ne peut que se féliciter de cette collaboration.

En revanche La CGPME s’opposera à tout durcissement de la réglementation professionnelle de la durée du travail, qui a déjà été à de nombreuses reprises renforcée, notamment par le pointage hebdomadaire imposé aux PME TPE. Le « copier-coller métropolitain » a tendance à devenir une véritable spécialité locale promue par quelques personnes touchées par l’ennui et malheureusement bien éloignées des réalités des TPE/PME. Tout devra être fait pour éviter de désabuser un peu plus encore, les chefs d’entreprise.

**Réforme du statut de l’entrepreneur individuel ou patenté**

Le CESC continue l’étude de la réforme du statut de l’entrepreneur individuel ou patenté, les auditions se poursuivent et les problématiques apparaissent. Chacun doit mesurer toute l’importance de cette réforme pour laquelle il nous faudra être force de proposition afin de renforcer la formation des chefs d’entreprise et accentuer l’accessibilité des TPE PME aux outils destinés à leur développement.

**Réforme de la protection sociale généralisée**

Les réunions se poursuivent à la présidence, après la maladie et la retraite et le mode de gouvernance, les décisions devraient être prises dans le deuxième semestre, notamment pour les retraites, pour une application des 2016.

La CGPME ne manquera pas d’intervenir sur les grands équilibres financiers et sur le coût du travail qui ne peut subir la moindre augmentation.

**Réforme fiscale**

Enfin la réforme fiscale i3p a été repoussée à 2016, ce qui permettra à la CGPME de faire des propositions concernant les assurances-vie et les placements des petits chefs d’entreprise en vue de la constitution de leur retraite et des plus-values concernant la transmission d’entreprises.

En conclusion, La CGPME, consciente des difficultés que traverse notre pays, reste attentive aux actions du Gouvernement à qui il faut laisser le temps nécessaire pour mener à bien les réformes et les projets nécessaires au redémarrage de l’économie de notre pays.

Agenda :

Une délégation de la CGPME se rendra prochainement en métropole pour une session de travail au Ministère des outre-mer puis se rendra à Bruxelles, au Parlement européen au titre de la représentation patronale du Pacifique sud dans le cadre de l’organisation des « Pacific business Days » pour enfin représenter les petites et moyennes entreprises polynésiennes lors du salon planète PME France qui se tiendra les 17 et 18 juin prochains à Paris.

 **Christophe PLEE**

 Président de la CGPME de Polynésie

 Président de la représentation patronale du Pacifique Sud